



## Modalités d'augmentation du loyer

Par **margouillat**, le **09/01/2010** à **19:44**

Bonjour,

je viens d'apprendre par mon propriétaire, qui encaissé directement et personnellement les loyers, va faire appel a un notaire afin de ne plus gerer cet aspect la de la location. Je souhaiterai savoir si mon loyer pourra etre augmenter, car depuis 5 ans que je suis dans mon logement celui ci n'a jamais bougé, et je voudrai savoir quelles peuvent etre les conditions de cette augmentation (quand, comment, de quel pourcentage ?)

Merci d'avance de vos réponses, si réponses il y a :-)

Par **LeKingDu51**, le **09/01/2010** à **20:44**

Bonjour,

Tout cela dépend de votre contrat de bail.

Que prévoit l'article consacré à la révision du loyer ?